

Une gestion ATFCM du MIPIM inacceptable

Mandaté par les chefs de tour de Nice, le SNCTA souhaite revenir sur la séquence du MIPIM

La coordination de Cannes, un véritable enjeu

De par sa construction, la capacité horaire de l'approche IFR à Cannes est limitée à 5 arrivées. La mise en place de régulations ATC à ce petit taux ne donne jamais pleine satisfaction. C'est pourquoi la coordination de Cannes, réclamée par le SNCTA et promue par notre encadrement local depuis des années, fait petit à petit son chemin auprès des parties concernées.

Le principe est simple : la capacité maximum ATC arrivées Cannes est de 5/60 si le terrain de Cannes n'est pas coordonné et de 6/60 en cas de coordination.

Encore et toujours des efforts des contrôleurs niçois

Au CT SNA-SE de fin 2022, nous avons accepté une modification du droit à congés pour le MIPIM 2023, en contrepartie d'une demande de coordination Cannes portée par le SNA-SE pour le MIPIM et la période estivale.

Si l'ensemble de cette demande, et notamment celle concernant le MIPIM, n'a pas été validé, les périodes cumulées de coordination du terrain de Cannes augmentent. Elles courent maintenant de mi-mai à mi-septembre sans discontinuer, car la réalité,

l'argumentation factuelle et l'expertise triomphent des idées reçues. Le SNCTA s'en félicite.

Des décisions assumées par le service ?

Dans la logique de ce dialogue constructif avec notre administration locale, sans coordination pour le MIPIM 2023, la capacité ne pouvait dépasser 5/60. Comment interpréter alors que la régulation pre-tact communiquée par la Subdivision Contrôle à la FMP Aix ait été de 6/60 ?

Est-ce un acte isolé du chef de la Subdivision Contrôle, à rapprocher de son échange de mails avec la FMP Aix, malencontreusement envoyé en copie à l'ensemble des contrôleurs qui discréditait l'action d'un de nos chefs de tour pour ramener cette régulation Cannes arrivées à un taux de 5/60 ?

Cette régulation pre-tact était-elle connue, soutenue et assumée par le Service Exploitation, mettant ainsi fin à un dialogue de confiance et de qualité sur ce sujet ?

L'encadrement aux abonnés absents

Suite à ces échanges les chefs de tour ont écrit un courrier aux intéressés, en mettant l'ensemble de l'encadrement local en copie mais nulle réponse n'a été faite.

Le SNCTA s'indigne de cette atteinte à l'honneur d'un chef de tour qui exerçait simplement ses fonctions de responsable opérationnel, avec un outil technique inadapté. Le SNCTA exige des réponses : les contrôleurs niçois veulent savoir si un dialogue social et technique peut être poursuivi et avec qui.

Dans l'attente d'une réponse, une première conclusion s'impose : pour 2024, aucune modification du droit à congés (passage en période blanche) pour le MIPIM ne sera envisagée sans coordination du terrain de Cannes ou d'une réelle garantie de régulation du trafic cannois. Les contrôleurs niçois ont montré leur bonne volonté, il est nécessaire qu'on leur montre en retour que leurs efforts ne sont pas vains.